

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2018

Membres présents : M. CANTIN, F. CHABERT, JM CURNILLON, J.P. CORDENOD, P. FAUVET, G. GAUGE, D. GOUDARD, M. HARNAL, Y. LAURENT, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, F. MEUROU, A. MONCEL, P. PARE, M. PUDDU, G. RAMAKERS, JL REVEL, P. ROBIN, E. STUTZ, M. WIEL

Absents : O. JOLY

Excusés : F. BOUDOURESQUE, B. BARDET (pouvoir donné à F. MEUROU), K. SUTTER, L. CARON, C. PUVILLAND

Secrétaire de séance : G. RAMAKERS

Convocation et affichage : 13 novembre 2018

### **Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte rendu est approuvé. 4 abstentions pour absence.

### **Attribution de compensation CA3B**

Lors du dernier conseil municipal, le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) avait été approuvé. Ce même rapport a été voté par le conseil de communauté lors de sa séance du 29 octobre 2018.

Chaque commune intéressée doit maintenant délibérer sur les montants libres des attributions de compensation qui tiennent compte de la baisse des contributions fiscalisées aux syndicats de rivière.

Attribution de compensation 2017 : 266 978 €

Charges transférées GEMAPI : 40 503.83 €

Attribution de compensation 2018 : 226 474.17 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe librement l'attribution de la commune en tant que commune dite « intéressée », afin de tenir compte au sein de celle-ci de la baisse des contributions fiscalisées 2017 aux syndicats de rivière, soit à 226 474.17 €.

Madame le maire précise que le transfert de la compétence assainissement n'influera pas sur les attributions de compensation, cette charge étant gérée par un budget annexe.

### **Convention avec le théâtre de Bourg**

Comme cela avait été fait précédemment, le théâtre de Bourg propose de décentraliser la programmation d'un spectacle de théâtre. La pièce prévue intitulée « avant la nuit » sera jouée le 24/11/2018 à 20 H à la salle des fêtes de Treffort. Le prix des places est fixé à 10 € par adulte et 6 € pour les moins de 26 ans.

Compte-tenu des frais pris en charge par le théâtre (montage et démontage du spectacle, rémunération et défraiement du personnel, règlement des droits d'auteur, réalisation des

supports d'information, assurance...), cette décentralisation ne peut se faire qu'avec l'appui financier des communes. Il est donc demandé à la commune de mettre à disposition la salle des fêtes gratuitement et de verser une subvention de 500 €.

Pour mémoire, ce montage financier a déjà été réalisé sur la commune en 2008, 2010 et 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le versement d'une subvention de 500 € au Théâtre de Bourg.

Les réservations pour le spectacle peuvent être faites auprès de la médiathèque.

### **Signature déclaration préalable**

En application de l'article L422-7 du code de l'urbanisme « Si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Considérant que Madame le maire a déposé une demande préalable de travaux, il appartient au Conseil Municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision et se prononcer sur la délivrance de l'autorisation de travaux.

La délibération du conseil du 26 juin ne peut être appliquée, il faut une nouvelle délibération à chaque nouvelle demande d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Robert Maréchal, pour prendre toute décision et se prononcer sur la délivrance de l'autorisation de travaux enregistrée sous la référence DP00142618D0080, au nom de M. et Mme WIEL.

### **Règlement de la médiathèque**

Il est proposé de modifier quelque peu le règlement de la médiathèque. Les modifications sont les suivantes ;

- Tarif réduit pour les personnes en situation de handicap
- Augmentation du nombre de documents pouvant être empruntés par lecteur.

Droits de prêts actuels	proposition
5 livres ou 4 livres et 1 magazine	5 livres sans différenciation avec les magazines
3 CD	3 CD
2 DVD	3 DVD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces modifications.

### **Points sur les travaux**

#### **Mairie :**

Le lot 13, Ascenseur, a été négocié.

L'offre est attribuée à SCHINDLER pour un montant de 32 391 € HT au lieu de 40 026 € HT comme annoncé précédemment.

Pour mémoire, récapitulatif de l'ensemble des lots :

## RESTRUCTURATION - EXTENSION MAIRIE

LOTS	ENTREPRISES		Montant HT	Estimations HT
LOT 1	JUILLARD	désamiantage	26 980,00 €	30 000,00 €
LOT 2	FONTENAT	Terrassement VRD	129 776,74 €	150 000,00 €
LOT 3	BOURDON	déconstruction maçonnerie	517 900,00 €	400 000,00 €
LOT 4	HUMBERT	charpente bois	81 411,56 €	100 000 €
LOT 5	DAZY	étanchéité	50 800,00 €	53 000,00 €
LOT 6	SMA	menuiseries extérieures acier	105 647,00 €	70 000,00 €
LOT 7	CONVERT	menuiseries extérieures bois	86 070,11 €	100 000,00 €
LOT 8	HMR	revêtement de façades	87 364,60 €	100 000,00 €
LOT 9	JUILLARD	isolation plâtrerie peinture	236 035,30 €	220 000,00 €
LOT 10	BRET	menuiseries intérieures bois	102 921,00 €	90 000,00 €
LOT 11	TRONTIN	carrelages	59 629,00 €	70 000,00 €
LOT 12	JACQUEMET	sols souples	10 037,30 €	10 000,00 €
LOT 13	SCHINDLER	ascenseur	32 891,00 €	38 000,00 €
LOT 14	BRACHET	plomberie	246 000,00 €	259 000,00 €
LOT 15	NEVEU	électricité	118 644,00 €	135 000,00 €
TOTAL			<b>1 892 107,61 €</b>	<b>1 825 000,00 €</b>

Convention de servitudes : dans le cadre des travaux, ENEDIS propose la signature d'une convention pour le passage d'une ligne souterraine de 400 volts. Le conseil doit autoriser Mme le maire à signer cette convention. Ces travaux auront lieu fin janvier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention de servitude avec Enedis.

Afin de permettre la réalisation des travaux, il s'avère nécessaire de fermer la route du champ de foire à compter du 26 novembre, et jusque début mai 2019. Un courrier explicatif a été distribué aux riverains. Une information sera faite sur le site et la page facebook de la commune, ainsi que dans la presse locale.

A la réouverture de la route, cette voie sera mise en sens unique, dans le sens de la montée.

### **Résidence des Mousserons :**

L'appel d'offres est en cours. Ouverture des plis le 23 novembre.

### **Assainissement Cuisiat :**

Réunion publique d'information aux riverains le mercredi 21 novembre à 18h30, à Pressiat, avec Dynamic Concept et les 3 entreprises retenues.

Démarrage des travaux soit cette fin de semaine, soit à compter de la semaine prochaine. Les services de la Ca3b en charge des transports scolaires et de la collecte des ordures ménagères sont prévenus.

### **Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des services techniques :**

L'appel d'offres est réalisé. L'analyse des offres est en cours.

## **Voie douce :**

L'appel d'offres sera lancé d'ici la fin de l'année, pour un démarrage des travaux au début du printemps 2019.

## **Actualités de la CA3B**

**Nouvelle organisation des pôles**, et notamment celui de Val-Revermont.

Depuis mi-octobre, le pôle accueille tout le service voirie de la Ca3b, sous la direction de Thierry Rollet, qui n'est plus responsable du pôle.

Dans le pôle, restera à terme la secrétaire en charge de l'accueil et du secrétariat, et le coordonnateur de pôle, qui sera la porte d'entrée de toute demande, qu'elle émane des habitants, des associations, des élus ou des services municipaux.

Ce coordonnateur de pôle est en cours de recrutement.

**Transfert de la compétence « eaux et assainissement collectif »** : organisation du service, et décisions tarifaires pour 2019 et 2020.

### Eau potable :

Pour ce qui concerne la commune, il y aura création d'un nouveau syndicat « Bresse-Suran-Revermont », qui regroupera les anciens syndicats de Ain-Suran Revermont, St Amour Coligny, Bresse Revermont et Moyenne Reyssouze, au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Jusqu'à présent, il y avait 2 titulaires et 2 suppléants par commune.

Il s'agit de :

Titulaires : Jean-Michel CURNILLON et Christophe PUVILLAND

Suppléants : Robert MARECHAL et Jean-Paul CORDENOD.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, il n'y aura plus que 1 titulaire et 1 suppléant, qu'il faut désigner dès à présent, pour que cette désignation puisse être ensuite validée lors du Conseil Communautaire du 10 décembre prochain.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, désigne :

-Titulaire : JM CURNILLON

-Suppléant : C. PUVILLAND

### Assainissement :

Organisation générale : les communes assureront la mission d'entretien des équipements comme par le passé, mais via une convention de mise à disposition de personnel et de matériels (idem que pour la voirie).

Pour Val-Revermont, ce seront donc toujours les agents techniques qui assureront ce travail, mais le coût en sera supporté par la Ca3B.

Il n'y a pas de transfert de personnel, contrairement à d'autres communes.

### Décision tarifaire :

Le transfert de compétences concerne un service particulièrement large et disparate, 104 stations d'épuration ont été recensées sur le territoire, des tarifs allant de 0.25 cts à 2.65 € le m<sup>3</sup>.

Jusqu'à présent les communes de moins 3 000 habitants avaient la possibilité d'équilibrer leur budget annexe d'assainissement avec une subvention du budget général, c'était le cas de nombreuses communes (ce n'était pas le cas pour notre budget). De ce fait, un certain nombre de budgets vont être transférés en état de déséquilibre, ce qui va poser des

difficultés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le temps de travail des agents n'était pas toujours répercuté sur les budgets annexes, ce qui augmente encore le déficit. Au niveau de la CA3B, il a été décidé de faire jouer la solidarité sur l'ensemble du territoire et d'augmenter d'une façon uniforme la taxe d'assainissement :

4 cts en 2019 (pour assurer le maintien du service)  
4 cts en 2020 (pour pallier la mise aux normes)  
A partir de 2021, convergence des tarifs sur 15 ans.  
A terme le service sera géré en régie directe

Pour une famille de 4 à 5 personnes, 4 cts du m3 représente une augmentation approximative de 4.8 € pour l'année.

### **Tour des commissions**

#### **Culture :**

Samedi 23 novembre : pièce du Théâtre de Bourg à la salle des fêtes de Treffort  
Le programme de la prochaine saison culturelle sera distribué avec le bulletin municipal (entre-autres : « Ode à Bashung » en janvier et un grand week-end organisé autour du handicap en avril)

Commémoration du 11 novembre : Madame le Maire souhaite remercier la commission culture pour son implication. Cette manifestation a rencontré un vif succès. Certains ballons sont arrivés jusqu'à Berlin.

#### **Aménagement :**

Travail sur l'aménagement de Montmerle : sécurisation et aspect paysager de la traversée du village, réflexion sur un lieu de convivialité. Le Cabinet d'Etudes devrait faire parvenir un chiffrage dans les prochains jours.

#### **Réorganisation foncière et forestière :**

Un article paraîtra dans le bulletin municipal pour faire le point sur le dossier et inviter les personnes intéressées (vendeurs ou acheteurs) à se mettre en relation avec les responsables du dossier en mairie. L'objectif de cette réorganisation est de regrouper les parcelles et de diminuer le nombre de propriétaires. Dans ce cadre, les cessions peuvent se faire sous seing privé, sans frais de notaires. Il conviendra donc de mettre en relation les acheteurs et les vendeurs. Certaines personnes ont déjà fait savoir qu'elles faisaient don de leurs parcelles à la commune. Un point complet sera présenté en conseil dès que le dossier sera plus avancé afin que le conseil se positionne quant aux éventuels achats à faire.

#### **Fibre optique :**

Le déploiement va se faire sur 1/3 du village de Treffort. A partir du 30/11, les personnes éligibles pourront commencer à faire les démarches (voir le site RESO-Li@in). Une réunion publique sera prochainement annoncée.

#### **Tourisme :**

Suite à la visite sur le salon du camping, il est envisagé, pour des raisons de coûts et de facilité d'installation, de remplacer les chalets par des mobil-home. La réunion tourisme se réunira le 3 décembre à 18 h pour envisager l'impact financier et esthétique de cette solution.

#### **Ecole :**

Alain Moncel fait un bref compte-rendu du conseil d'école :

Les effectifs sont en baisse (estimation de 264 élèves lors de la prochaine rentrée) et la suppression d'une classe sera certainement confirmée l'année prochaine.

Les enseignants ont souhaité mettre l'accent sur la tolérance et l'entraide avec le développement d'ateliers. Des ateliers intergénérationnels sont également organisés.

La charte des partenaires de l'école reste à finaliser.

Une cinquantaine d'élèves sont considérés comme étant en difficulté.

Différents projets de classe : jardin partagé extérieur, correspondance avec une classe de Jasseron, temps « passerelle » de la crèche à la classe (plusieurs rencontres sont prévues), tennis, piscine pour tous les CE1, chorale avec les intervenants musicaux de la CA3B, voyage en Normandie, sorties kayaks, échanges de lecture entre les CM et la maternelle. Les enseignants souhaitent la mise en place de tableaux interactifs. Le budget étant conséquent, la commission étudie la demande.

La Treffortine fait part de gros effectifs (123 élémentaires et 62 maternelles)

Cantine : Suite à l'arrivée de la nouvelle cantinière, de nouvelles règles vont être mises en place (distribution systématique d'une entrée à tous les enfants, soupes, desserts faits sur place...)

### **Résidence autonomie :**

Le Département a octroyé une subvention de 4 500 € qui devrait couvrir l'ensemble des frais engagés pour les animations. Le repas des familles aura lieu le 14 décembre, à cette occasion, une information sera donnée aux familles pour le déroulement des travaux.

### **Questions diverses**

La Semcoda : point sur les projets de Cuisiat et Pressiat.

Suite au départ du précédent directeur, les accords antérieurement pris ne sont plus valides. C'est ce qui avait été annoncé par les 3 directrices rencontrées au mois de mai dernier. Une réunion est prévue avec le nouveau Directeur, Monsieur Bernard PERRET, le 20 décembre à propos des 2 projets en cours, celui de Cuisiat et celui de Pressiat.

Pylône SFR : une nouvelle convention a été signée, permettant à Free d'utiliser le pylône SFR pour y installer de nouvelles antennes. Les conditions financières sont inchangées.

Les tâches du service administratif ont été un peu remaniées, le planning de la location des salles est dorénavant confié à Laurence.

Le repas des agents et des élus aura lieu le 7 décembre à la salle des fêtes de Pressiat, servi par l'Auberge du Mont Myon.

### **Rappel de dates**

- Samedi 24 novembre : vente de vêtements et jouets par la Treffortine, pièce de théâtre : « Avant la nuit », à Treffort
- Lundi 26 novembre : conseil communautaire exceptionnel (DSP transports et crématorium), conférences des Maires
- Mercredi 28 novembre : commission mairie
- Vendredi 30 novembre : permanence Linky en mairie de 15h à 18h
- Samedi 1<sup>er</sup> décembre : soirée théâtre organisée par le Don du Sang, à Treffort
- Dimanche 2 décembre : goûter organisé par les commerçants
- Mercredi 4 décembre : séminaire de travail sur la transition énergétique à 18h30 à Treffort, organisé par la CA3B.
- Samedi 8 décembre : sou des écoles : vente de sapins et marché de la création

- Lundi 10 décembre : conseil communautaire

**Prochain Conseil municipal** : jeudi 20 décembre à 20h30.

La séance est levée à 22 h 30